

TARIF DES HONORAIRES DES VENTES EN EUROS

TRANSACTIONS IMMOBILIERES

Pavillons, Appartements, Terrains

Professionnels ou Commerciaux, Usines

APPLICABLE PAR TRANCHE DE PRIX DE VENTE

TRANCHE DE PRIX	HONORAIRES H.T.	T.V.A	HONORAIRES T.T.C. A CHARGE DU VENDEUR
jusqu'à 29999	3 333,33	666,67	4 000,00
de 30 000 à 45 999	4 166,67	833,33	5 000,00
de 46 000 à 60 999	5 000,00	1 000,00	6 000,00
de 61 000 à 69 000	5 833,33	1 166,67	7 000,00
de 69 001 à 89 999	6 666,67	1 333,33	8 000,00
de 90 000 à 104 999	7 500,00	1 500,00	9 000,00
de 105 000 à 121 999	8 333,33	1 666,67	10 000,00
de 122 000 à 136 999	10 000,00	2 000,00	12 000,00
de 137 000 à 151 999	10 833,33	2 166,67	13 000,00
de 152 000 à 179 999	12 500,00	2 500,00	15 000,00
de 180 000 à 214 999	14 166,67	2 833,33	17 000,00
de 215 000 à 259 999	16 666,67	3 333,33	20 000,00
de 260 000 à 304 999	19 166,67	3 833,33	23 000,00
au delà de 305 000	8 % du prix net vendeur		

TARIF DES HONORAIRES DE LOCATION - GERANCE EN EUROS

LOCATION

Honoraires de location à la charge du locataire (1)

La visite, constitution du dossier et la rédaction du bail : 6,50% TTC

Établissement de l'état des lieux : 2,50% TTC

Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixé par le décret n°2014-890 du 1er août 2014,

Honoraires de location à la charge du bailleur

La visite, constitution du dossier et la rédaction du bail : 6,50% TTC

Établissement de l'état des lieux : 2,50% TTC

Frais d'entremise et de négociation : 100€ TTC

Location locaux commerciaux et professionnels

Honoraires de mise en location : 30%HT du loyer annuel à la charge du preneur

GERANCE

Règlement des loyers : appel des loyers, suivi des encaissements, envoi des quittances, lettre de relance en cas de retard de paiement ; gestion des travaux, sinistres et événements de la vie du bail ; arrêtés comptables annuels ; suivi des divers contrats d'assurance du locataire, de l'entretien de la chaudière ; réédition des comptes mensuelle puis récapitulatif annuel ; gestion de contentieux et de mise en recouvrement des impayés

6 % HT sur les encaissements hors dépôt de garantie (Taux actuel de TVA 20%)

3,15% à 3,35%TTC sur les montants de loyers et des charges. Sur ces frais s'ajoutent des frais de courtage et d'adhésion selon tarifs en vigueur de l'assureur